



Fournisseurs de services d'éducation : De la maternelle à la 12e année (5e secondaire)

Les conseils ci-dessous visent à aider les administrateurs et les fournisseurs de services d'éducation à élaborer des politiques et des procédures à appliquer lors de l'enseignement en personne. Ces conseils s'adressent principalement au personnel, aux bénévoles et à tous ceux qui travaillent à l'école.

Protégez-vous et protégez les autres

- Suivez les recommandations de l'Agence de la santé publique du Canada, des autorités locales de santé publique, du gouvernement provincial et de votre conseil scolaire. Ces recommandations sont fondées sur les taux d'infection actuels dans votre collectivité et les directives en matière de santé publique.
- Élaborez des mesures pour réduire le risque d'exposition et veillez à ce que toutes les personnes concernées en soient informées.
- Sachez bien que, dans certains cas, les recommandations et mesures peuvent changer ou varier selon le stade de la pandémie, ainsi que l'âge de l'enfant et de ses capacités.
- Les personnes qui présentent des symptômes, qui ont été en contact avec un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 ou qui ont récemment voyagé à l'étranger doivent rester chez elles et s'isoler pendant. Suivez les étapes de l'Agence de la santé publique du Canada pour l'auto-évaluation de santé : <https://www.canada.ca/le-coronavirus> ou utilisez l'outil d'auto-évaluation de l'autorité de santé publique de votre localité.
- Élaborez des protocoles pour l'isolement des personnes qui peuvent avoir contracté la COVID-19 à l'école.
- Consultez votre autorité de santé publique au sujet du personnel occasionnel ou des bénévoles qui peuvent travailler dans plusieurs endroits.
- Offrez de la formation sur les mesures de prévention de la COVID-19, les signes et symptômes de la maladie et les procédures à suivre, notamment l'éloignement physique, l'usage de masques non médicaux, l'hygiène des mains, l'hygiène respiratoire et d'autres mesures.
- Invitez tout le monde à faire part immédiatement de toute préoccupation liée à la santé et à la sécurité aux personnes compétentes.
- Élaborez un plan de continuité des activités afin de limiter les perturbations, notamment l'absentéisme accru du personnel, et établissez des procédures en cas de restrictions plus sévères imposées à la suite de mesures de santé publique.
- Envisagez d'utiliser des masques non médicaux, et les enseignants ou le personnel peuvent également opter pour des protections oculaires (comme des écrans faciaux) lorsque l'éloignement physique ne peut être respecté. Les directives ou recommandations de votre gouvernement local ou de votre autorité de santé publique peuvent également s'appliquer au sein de l'école.
- Faites la promotion des services de santé mentale offerts au personnel et aux élèves



Fournisseurs de services d'éducation : De la maternelle à la 12e année (5e secondaire)

Considérations relatives à l'évaluation des risques en milieu scolaire

Les écoles doivent tenir compte de ce qui suit :

- les situations qui augmentent le risque de transmission - combien de personnes sont présentes, l'âge des étudiants, la durée de leur présence, leur proximité les uns des autres et les possibilités d'interaction dans un environnement intérieur surpeuplé ou confiné;
- la capacité d'offrir de la souplesse quant à l'assiduité, ainsi que d'autres méthodes pour participer aux cours;
- le contact fréquent avec des surfaces qui sont souvent touchées ou les objets communs, comme les poignées de porte, les chaises, les tables, les robinets, etc.
- la capacité des étudiants de suivre systématiquement les mesures de santé publique, ou si une supervision supplémentaire est nécessaire;
- la disponibilité des fournitures et des installations nécessaires à une hygiène des mains fréquente;
- la capacité des personnes individuelles ou des groupes de suivre les mesures recommandées, selon leur santé, leur âge, leur handicap, leur état de développement ou d'autres facteurs socio-économiques et démographiques;
- le risque de maladie grave, ou s'ils vivent avec une personne qui appartient à un groupe à risque élevé;
- la façon de fournir un travail scolaire valable et un soutien aux élèves qui participent virtuellement;
- le maintien de la confidentialité et la protection de la vie privée de la personne.

Éloignement physique

- Autant que possible, maintenez une distance physique de deux 2 mètres (6 pieds), notamment pour éloigner les pupitres les uns des autres, et limitez le nombre de personnes dans une même salle.
- Les sièges doivent être orientés dans la même direction.
- Envisagez des méthodes d'enseignement mixtes utilisant à la fois l'enseignement à distance et l'enseignement en face à face, le cas échéant.
- Donnez les cours à l'extérieur, si possible, lorsque le temps le permet.
- Dans la mesure du possible, échelonnez l'horaire scolaire (arrivées et départs, cours, récréations, pauses et dîner) pour réduire les groupes de personnes qui se rassemblent.
- Envisagez d'utiliser les bibliothèques, les gymnases, l'extérieur, les portables et d'autres lieux comme espaces de classe supplémentaires.
- Pour les élèves plus jeunes, lorsque l'éloignement physique est plus difficile, envisagez d'organiser les élèves en petits groupes ou cohortes, et maintenez 2 mètres entre les cohortes.
- Pour les élèves plus âgés, envisagez de faire circuler les enseignants entre les salles de classe au lieu des élèves (p. ex. faites en sorte que les élèves restent en cohorte dans une classe toute la journée).
- Gérez la façon dont les personnes circulent dans les espaces communs, comme les corridors et les toilettes. Désignez des voies à sens unique à l'aide de marques sur le sol, d'affiches et d'autres repères visuels.
- Limitez le nombre de personnes qui peuvent se trouver dans les espaces communs en même temps, comme les toilettes, le gymnase, la bibliothèque ou la cafétéria.
- Reportez les assemblées ou autres grands rassemblements lorsque l'éloignement physique ne peut être respecté.
- Limitez les visites non essentielles dans l'établissement, y compris de parents ou tuteurs et d'entrepreneurs, au besoin.
- Assurez une surveillance adéquate, en particulier auprès des plus jeunes.
- Permettez au personnel administratif de travailler de la maison, si possible.
- Envisagez de créer des aires de pause supplémentaires, y compris à l'extérieur, pour le personnel.
- Ne créez pas de nouveaux risques sur les lieux en mettant en œuvre des mesures de lutte contre la COVID-19, comme, par exemple, bloquer les portes coupe-feu en position ouverte.



Fournisseurs de services d'éducation : De la maternelle à la 12e année (5e secondaire)

Utilisation de masques non médicaux ou de couvre-visage

- Suivez les recommandations relatives aux types de masques et aux âges publiées par votre autorité de santé publique, votre conseil scolaire ou toute autre autorité. L'Agence de la santé publique du Canada recommande les masques non médicaux pour les personnes de plus de 10 ans.
- Le masque non médical ne doit pas être porté par une personne qui ne peut pas le retirer sans assistance (p. ex. en raison de son âge, de ses capacités ou de son niveau de développement).
- Portez le masque correctement, en vous assurant que le nez et la bouche sont couverts. Ne pas toucher le masque en le portant.
- Sachez que les masques non médicaux ont des limites, et qu'une utilisation et une élimination inadéquates du masque peuvent augmenter le risque d'infection.
- Il est possible que des commissions scolaires recommandent le port d'un écran facial. Les écrans faciaux aident à protéger les yeux et le visage des éclaboussures ou des gouttelettes. Tenez-vous informés de l'évolution des directives concernant l'utilisation des écrans faciaux.
- Reconnaissez que les personnes peuvent choisir de porter un masque, que cela soit une directive officielle ou non.
- Changez votre masque s'il est mouillé ou souillé. Par exemple, vous pouvez apporter un deuxième masque et le ranger dans un sac en papier, une enveloppe ou un récipient propre qui ne garde pas l'humidité. Rangez les masques souillés réutilisables dans un sac ou un récipient distinct. Ne touchez pas l'extérieur du masque lorsque vous l'enlevez et lavez-vous les mains lorsque vous avez terminé.
- Pour certains élèves, le fait de ne pas pouvoir voir clairement le visage et la bouche de l'enseignant peut entraîner des difficultés. Pensez à utiliser un masque transparent ou un écran facial.
- Ne laissez pas le masque constituer un danger pour d'autres activités, comme s'accrocher à des machines en mouvement ou à de l'équipement de terrain de jeu.

Utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI)

- Continuez à utiliser l'EPI pour les risques de sécurité au travail ou les situations d'urgence, conformément aux lois applicables et aux directives de votre employeur.
- Situations où l'on peut envisager d'utiliser l'EPI pour se protéger contre la COVID-19 :
 - porter des gants pour les activités de nettoyage, suivant les consignes de travail en sécurité ou la fiche de données de sécurité du produit;
 - porter des gants jetables lorsque l'on nettoie du sang ou des liquides organiques (p. ex. morve, vomissure, selles, urine).
- Si les travailleurs doivent porter l'EPI, ils doivent être formés sur la manière de le porter et de l'enlever, de travailler avec cet équipement, d'en prendre soin et d'en comprendre les limites.
- Nettoyez et désinfectez tout équipement de protection individuelle partagé avant de le porter.
- Se laver les mains avant de mettre des gants et après les avoir retirés.

Hygiène personnelle

- Favorisez l'éloignement physique autant que possible.
- Lavez-vous les mains fréquemment avec de l'eau et du savon ou, s'il n'y a ni eau ni savon, utilisez un désinfectant pour les mains à base de 60 % d'alcool.
- Toussiez et éternuez dans votre manche, non dans vos mains. Jetez immédiatement les mouchoirs utilisés et lavez-vous les mains.
- N'encouragez pas le partage d'articles tels que les téléphones, les tablettes, l'équipement, les affaires personnelles, les livres ou les jouets, à moins qu'ils ne puissent être nettoyés ou désinfectés entre utilisateurs.



Fournisseurs de services d'éducation : De la maternelle à la 12e année (5e secondaire)

- Invitez les personnes à apporter leur propre bouteille d'eau préremplie. Il ne faut pas partager une bouteille d'eau.
- Installez des affiches appropriées en fonction de l'âge, de la capacité, du niveau de lecture et des préférences linguistiques afin de rappeler aux personnes de pratiquer une bonne hygiène des mains et une étiquette respiratoire.
- Assurez un approvisionnement adéquat de fournitures pour l'hygiène des mains et l'hygiène respiratoire, comme du savon, un désinfectant pour les mains à base d'alcool (au moins 60 % d'alcool), des serviettes en papier, des mouchoirs en papier et des poubelles sans contact.
- Intégrez la protection contre les virus aux leçons et aux activités quotidiennes, tout en veillant à ce que le contenu soit adapté à l'âge.
- Fournissez des mouchoirs en papier et des poubelles sans contact doublées d'un sac de plastique où jeter les mouchoirs utilisés.
- Lavez-vous régulièrement les mains avec de l'eau tiède et du savon pendant au moins 20 secondes :
 - au début et à la fin de la journée d'école, ou quand vous entrez à nouveau dans l'établissement,
 - au début et à la fin de la journée d'école;
 - avant de manger ou de boire;
 - avant de préparer des aliments;
 - après avoir nettoyé les aires de repas et de collations;
 - après avoir touché à des articles communs;
 - après être allé aux toilettes;
 - après avoir manipulé des déchets.
- Demandez aux élèves et au personnel de se laver les mains à leur arrivée dans l'établissement.
- Déconseillez le partage d'aliments ou de boissons.
- Désignez un endroit propre et désinfecté pour y mettre les aliments apportés de la maison.

Hygiène des installations et des salles de classe

- Établissez un calendrier de nettoyage et documentez les nettoyages effectués.
- Nettoyez et désinfectez souvent les salles de toilettes et veillez à ce qu'elles soient pourvues de savon et de serviettes de papier
- Nettoyez et désinfectez les salles de classe, les toilettes et les surfaces fréquemment touchées, comme les ordinateurs, le matériel d'instruction et d'apprentissage, les tables, les chaises, les poignées de porte et de fenêtre, les interrupteurs, etc.
- Désinfectez les équipements de sport (structures d'escalade, balançoires, glissoires, etc.) ou évitez de les employer
- Utilisez un désinfectant ménager ou commercial pour détruire ou inactiver le virus.
 - Utilisez des désinfectants pour surfaces dures approuvés portant un numéro d'identification de médicament (DIN). Ce numéro signifie que l'utilisation du produit au Canada a été approuvée.
 - Lisez et suivez les instructions des fabricants afin d'utiliser de façon sécuritaire les produits de nettoyage et de désinfection (c.-à-d. porter des gants, utiliser les produits dans un endroit bien aéré, laisser le désinfectant suffisamment longtemps sur la surface pour qu'il tue les germes, selon le produit utilisé).
 - En l'absence de produits désinfectants ménagers ou commerciaux, désinfectez les surfaces dures avec une solution de 5 ml d'eau de Javel (concentration d'hypochlorite de sodium de 5 %) et de 250 ml d'eau. Testez les surfaces avant d'utiliser de l'eau de Javel. L'eau de Javel peut être corrosive. Suivez les instructions pour la manipulation correcte de l'eau de Javel qui figurent sur l'étiquette ou sur la fiche de données de sécurité.
 - Si les liquides ne risquent pas de les endommager, nettoyez les appareils électroniques fréquemment touchés (écrans tactiles, claviers, tablettes, tableaux blancs électroniques) à l'aide de lingettes désinfectantes ou imbibées d'alcool.
 - Utilisez seulement du matériel ou des jouets qui peuvent être nettoyés et désinfectés.



Fournisseurs de services d'éducation : De la maternelle à la 12e année (5e secondaire)

- Utilisez des chiffons et des gants jetables pour le nettoyage.
- Ouvrez si possible les fenêtres pour augmenter la ventilation et le débit d'air frais dans l'établissement et dans les salles de classe, lorsque le climat le permet.
- Videz les poubelles de façon sécuritaire au moins une fois par jour.
- Fournissez aux concierges des fournitures adéquates, une formation sur les protocoles de nettoyage et l'équipement de protection individuelle dont ils ont besoin.

Activités et services

Éducation physique

- Les personnes qui font des activités physiques peuvent ne pas être en mesure de porter un masque; dans ce cas, envisagez d'utiliser un écran facial ou de maintenir une plus grande distance entre elles.
- Prévoyez suffisamment de temps entre chaque groupe pour minimiser les interactions entre les groupes de personnes, pour l'aération des lieux, ainsi que pour le nettoyage et la désinfection.
- Envisagez de créer des affiches « sale / propre » ou à code couleur pour indiquer clairement l'état de l'équipement.

Musique, orchestre, théâtre et chorale

- Le chant à l'intérieur peut favoriser la transmission du virus. Maintenez entre chaque chanteur une distance physique d'au moins deux mètres, ou plus si possible.
- Les artistes qui font partie du même ménage courent moins de risque et pourraient chanter ou jouer de la musique ensemble tout en se tenant éloignés des autres.
- Organisez le chœur ou l'orchestre de sorte que les personnes ne se trouvent pas directement face à face ou à moins de deux mètres les unes derrière les autres.
- Bien que d'autres études soient nécessaires, il est possible que le virus se transmette lorsqu'on joue un instrument à vent ou un instrument à cuivre (c'est-à-dire un instrument que l'on joue en y soufflant de l'air). La longueur de l'instrument et la direction du flux d'air sont à considérer comme une prolongation de la personne et sont prises en compte pour calculer l'espacement entre les musiciens.
- Il ne faut pas que l'équipement (p.ex. les becs, les anches, les harmonicas, les lutrins, les micros, les instruments de musique, les accessoires), les recueils de chansons, les partitions ou les appareils avec des partitions électroniques soient partagés. S'ils le sont, des lingettes désinfectantes ou une solution d'eau de Javel suffisamment diluée doivent être disponibles pour un nettoyage et une désinfection fréquents.
- Ne partagez pas d'accessoires ou d'articles entre les membres, sauf si l'article peut être nettoyé et désinfecté entre chaque utilisation. Lavez-vous les mains rapidement si vous devez toucher un objet partagé.

Bibliothèques

- Il faut limiter le nombre de personnes dans une bibliothèque en même temps pour aider au respect de l'exigence d'éloignement physique.
- L'utilisation d'ordinateurs et d'autres objets partagés doit être réduite au minimum, voire interdite, si possible. Les ordinateurs doivent être nettoyés entre chaque utilisation.
- Envisagez de mettre les articles difficiles à nettoyer, comme les livres, « en attente » pendant au moins 24 heures entre deux utilisations.

Cafétéria et services d'alimentation

- Continuez à appliquer la règle de l'éloignement physique. Limitez le nombre de personnes dans la cafétéria en tout temps.
- Permettez la prise de repas dans les salles de classe ou à l'extérieur, le cas échéant.
- Augmentez les possibilités de service par du personnel. N'utilisez pas le modèle libre-service ni les options de style buffet. Supprimez les postes d'aliments, de condiments et d'ustensiles communs.
- Emballez la nourriture si elle est choisie par la personne.



Fournisseurs de services d'éducation : De la maternelle à la 12e année (5e secondaire)

- Utilisez les options de paiement sans contact, si possible.
- Envisagez la manière dont les repas seront fournis aux élèves participant aux programmes de repas, y compris pendant les fermetures d'école ou les programmes réduits.

Dépistage et soin

- N'autorisez pas les personnes à utiliser les transports en commun ou à entrer dans l'école si elles présentent des symptômes ou ont été exposées au cours des 14 derniers jours.
- Appliquez des mesures de dépistage, y compris le dépistage passif (p. ex. signalisation pour rappeler aux autres de ne pas entrer s'ils se sentent mal), ou le dépistage actif (p. ex. questions sur les symptômes ou questionnaire d'auto-évaluation de l'autorité de santé publique de votre région).
- Tenez un registre des présences, tant pour les étudiants que pour le personnel. Les autorités de santé publique locales pourront avoir besoin de ces registres pour la recherche des contacts, si un cas est cerné.
- Prévoyez la mise en place d'un plan si une personne développe une toux, une fièvre ou d'autres symptômes. Isolez-la des autres.
 - Demandez conseil à votre autorité de santé publique.
 - Les écoles devraient prévoir la distribution de masques pour les situations de gestion des maladies de type respiratoire dans le cas où la personne malade n'a pas son propre masque.
 - Remettez rapidement un masque à la personne, si elle n'en porte pas déjà un – de préférence un masque médical plutôt qu'un masque non médical. Le masque ne doit pas être placé sur une personne inconsciente ou qui est incapable de le retirer sans assistance.
 - Les personnes qui assurent le transport ou qui prodiguent des soins doivent porter l'équipement de protection individuelle approprié, si cela est nécessaire, lorsqu'elles se trouvent à moins de 2 mètres de la personne malade.
 - La personne malade doit demeurer dans un endroit désigné jusqu'à ce qu'elle puisse quitter cet endroit en toute sécurité.
 - Communiquez avec le parent ou le tuteur de l'enfant pour qu'il vienne le chercher immédiatement afin qu'il obtienne les soins médicaux adéquats. En cas d'urgence, il peut être nécessaire d'envoyer la personne directement à l'hôpital.
 - Continuez de pratiquer une bonne hygiène des mains et l'étiquette respiratoire jusqu'à ce que la personne puisse quitter l'établissement. Fournissez des mouchoirs en papier et veillez à ce que les mouchoirs souillés soient jetés correctement et lavez-vous les mains après avoir toussé ou éternué.
 - Ne favorisez pas l'utilisation du transport en commun.
 - Nettoyez et désinfectez l'espace ou l'aire dans laquelle la personne se trouvait ce jour-là, ainsi que tout article partagé.
- Si une personne à l'école est atteinte de la COVID-19, communiquez immédiatement avec votre autorité de santé publique pour obtenir des conseils sur les mesures à prendre.
- Assurez-vous que toutes les procédures de quarantaine sont suivies pour les étudiants étrangers et les personnes qui ont voyagé, ou s'il existe des directives interprovinciales ou territoriales.
- Consultez les autorités locales de santé publique pour vous assurer de prendre les précautions appropriées lorsque vous offrez de l'aide en cas de blessures mineures ou de détresse émotionnelle, et pour savoir comment intégrer les procédures relatives à la COVID-19.

Transport

Les transports en commun, comme l'autobus scolaire, peuvent augmenter le risque de propagation du virus.

- Favorisez les autres modes de transport, si possible, comme les parents ou tuteurs déposent les enfants ou ceux-ci se rendent à pied à l'école (s'ils peuvent le faire sans danger et que l'école est située à proximité) afin de limiter le nombre d'usagers du transport en commun et du transport scolaire.



Fournisseurs de services d'éducation : De la maternelle à la 12e année (5e secondaire)

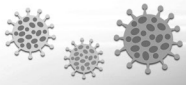
- Les parents et tuteurs doivent demeurer dans leur véhicule lorsqu'ils déposent leurs enfants à l'école et viennent les chercher.
- Échelonnez les heures de début et de fin des cours pour éviter la congestion.
- Désignez différentes zones d'embarquement et de débarquement à l'école pour aider au maintien de l'éloignement physique.
- Demandez au personnel d'accueillir les élèves à leur arrivée, au besoin, ou ajoutez des moniteurs d'autobus qui pourront prêter assistance.
- Collaborez avec votre fournisseur de services de transport pour déterminer des façons de réduire la propagation du virus.
- Maintenez une distance de 2 mètres entre les passagers (transport en commun et autobus scolaires), si possible. Les enfants d'un même foyer peuvent s'asseoir ensemble si l'espace est limité. Le port d'un masque non médical pourrait être demandé.
- Il faut nettoyer et désinfecter les autobus fréquemment, surtout entre les trajets.
- Limitez le nombre de personnes autorisées à bord d'un autobus. Assignez des places ou indiquez les sièges où les gens peuvent s'asseoir pour respecter les consignes d'éloignement physique.
- Faites ouvrir les fenêtres, si cela est possible et peut être fait sans danger.
- Envisagez d'installer des barrières physiques (p. ex. des écrans de plexiglas) autour du conducteur de l'autobus s'il est impossible de maintenir l'éloignement physique.
- Envisagez de demander aux passagers de mettre du désinfectant pour les mains lorsqu'ils entrent dans l'autobus.
- Contrôlez les points d'entrée et de sortie des passagers pour maintenir l'éloignement physique.

Recommandations générales

- S'il survient une situation d'urgence, suivez les procédures d'intervention d'urgence établies.
- Procédez régulièrement à des inspections et à des évaluations des dangers afin de repérer tout risque d'exposition à la COVID-19.
- Évaluez les nouvelles mesures de prévention de la COVID-19 avant leur mise en place afin de prévenir tout nouveau risque pour la santé et la sécurité.
- Assurez-vous qu'il y a suffisamment de personnel pour appuyer les nouvelles mesures.
- Communiquez régulièrement des renseignements sur la COVID-19 et les mesures en place pour aider à gérer le stress et l'anxiété.
- Accordez une attention particulière aux personnes qui présentent un risque élevé (problèmes de santé sous-jacents, immunodéficience, 65 ans et plus, etc.).

Faire face à l'isolement social, aux microagressions ou à la stigmatisation

- Tenez les parents et tuteurs informés et suivez les conseils de votre autorité de santé publique.
- Rassurez les gens, écoutez leurs préoccupations, répondez aux inquiétudes et aux malentendus, et aidez à expliquer la situation d'une manière adaptée à leur âge et à leurs capacités.
- Sachez que de nombreuses personnes peuvent avoir du mal à s'adapter à de nouvelles routines et exigences.
- Lorsque vous venez en aide à une personne, invitez-la à parler de ce qu'elle vit à une personne compétente en premiers soins en santé mentale ou à quelqu'un en qui elle a confiance.
- Dans le cas d'un employé, demandez-lui de communiquer avec son superviseur, son employeur ou le service d'aide aux employés, le cas échéant.
- Communiquez avec votre autorité de santé publique ou avec les programmes communautaires qui offrent des services de santé mentale dans votre région.



Fournisseurs de services d'éducation : De la maternelle à la 12e année (5e secondaire)

- Consultez les sites Web des organismes suivants :
 - Espace mieux-être Canada <https://ca.portal.gs/>
 - Association canadienne pour la santé mentale <https://cmha.ca/fr/news/covid-19-et-la-sante>
 - Société canadienne de psychologie <https://cpa.ca/fr/lapsychologiepeutvousaider/>
 - Jeunesse, J'écoute <https://jeunessejecoute.ca/information/nous-sommes-la-pour-toi-pendant-lepidemie-du-covid-19>
- Si vous ou une personne que vous connaissez êtes en situation de crise, appelez immédiatement le service d'urgence de votre hôpital local, le 911 ou un centre d'intervention de crise de votre région <https://suicideprevention.ca/need-help/>

Offrez du soutien en santé mentale à tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, s'il en existe.



Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l'Agence de la santé publique du Canada <https://www.canada.ca/le-coronavirus>

Il faut noter que la présente directive n'aborde que certains changements pouvant être faits par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en ajoutant vos propres pratiques et politiques exemplaires pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.